



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2018-24 **Réfection et modification de la** **chaussée de la route de Lausanne, à** **l'entrée de la localité**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

| OBJET DU PRÉAVIS

En application de l'article 13 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), et par analogie aux articles 57 à 62 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité soumet à l'approbation des membres du Conseil communal le projet de réfection et de modification de la chaussée de la route de Lausanne, à l'entrée de la localité.

| PREAMBULE

Les travaux de réfection complète des routes de Lausanne et Cossonay, objet du préavis n° 2017-16 approuvé par le législatif communal en juin 2017, sont actuellement en cours d'exécution et se déroulent conformément au planning souhaité. Lors de la procédure d'approbation dudit préavis, la commission de mobilité a invité la Municipalité à repenser la situation existante du carrefour des chemins du Stade et des Etangs avec la route de Lausanne, ainsi que l'entrée et la sortie de la station-essence « ENI ». Cette demande est contenue dans le rapport de la commission « Mobilité » relatif à l'objet précité daté du 12 juin 2017. Des interventions orales allant dans le même sens ont également été faites par divers membres de votre Conseil.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DU PROJET

Les objectifs du projet sont les suivants :

- réduire la vitesse des véhicules ;
- améliorer la sécurité des différents usagers;
- améliorer l'insertion dans le trafic des automobilistes sortant des deux chemins communaux, soit du Stade et des Etangs.

Afin de répondre aux éléments cités ci-dessus, le projet comprend les principes d'intervention suivants :

- création d'un îlot central à l'entrée de la localité ;
- rétrécissement de l'espace routier;
- suppression des présélections ;
- élargissement des cheminements destinés aux piétons ;
- modification des débouchés des chemins du Stade et des Etangs.

Concernant l'amélioration des accès au domaine privé sur lequel est sise la station-essence « ENI », une négociation est en cours avec les représentants de la société.

PROCEDURE

Préalablement examiné et préavisé positivement par les services cantonaux, conformément aux dispositions de l'article 3 LRou, ce projet d'aménagement routier a été soumis à l'enquête publique du 27 avril au 28 mai 2018. Aucune opposition ou remarque n'a été enregistrée dans les délais légaux. Dès lors, il doit être adopté par le Conseil communal puis être soumis à l'approbation de la Cheffe du département compétent.

COÛT DES TRAVAUX

Ces coûts sont basés sur les retours d'un appel d'offre public exécuté dans le cadre du préavis n°2017-16, d'offres et de prix d'expérience.

Réfection et modification de la chaussée de la route de Lausanne		
Travaux de génie civil	CHF	230'000.00
Eclairage public	CHF	5'000.00
Mobilier urbain	CHF	5'000.00
Aménagement paysager	CHF	15'000.00
Divers et imprévus ~10 % sur génie civil	CHF	25'000.00
Total hors taxes des travaux	CHF	280'000.00
Honoraires ingénieurs civils	CHF	20'000.00
Total hors taxes des honoraires	CHF	20'000.00
Total hors taxes des travaux avec honoraires	CHF	300'000.00
TVA 7.7%	CHF	23'100.00
Total TTC des travaux avec honoraires (arrondi)	CHF	325'000.00

FINANCEMENT ET PLAFOND D'ENDETTEMENT

Le coût de cet investissement est compris dans le catalogue des investissements, préavis 2016-09.

Nous vous proposons de financer cet investissement de la manière suivante :

- Trésorerie courante : CHF 40'000.00
- Emprunt : CHF 285'000.00

L'emprunt pourra se faire en même temps que celui du préavis 2017-16.

Comme pour le préavis 2017-16, nous vous proposons de recourir à des avances à terme fixe (à court terme) si les liquidités courantes ne sont pas suffisantes pendant la durée des travaux.

Vous trouverez ci-joint la situation du plafond d'endettement au 31 décembre 2017 :

Situation par rapport au plafond d'endettement			
Catégorie		Détail	Récapitulation
<i>Selon bilan au 31 décembre 2017 : (endettement actuel)</i>			16'483'412.64
9.20 Engagements courants (créanciers)		925'157.10	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		4'750'773.35	
9.25 Passifs transitoires		800'246.67	
Dettes à court terme		6'476'177.12	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		7'191'800.00	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		15'000.00	
Dettes à moyen et long terme		7'206'800.00	
BCV, compte 942.20.90		700'000.00	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000.00	
Limites de crédits bancaires		1'000'000.00	
Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)		1'800'435.52	
<i>Selon préavis en cours :</i>			5'695'000.00
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	2009-40	0.00	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers), CHF 2'000'000.-	2011-85	1'170'000.00	
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	2013-36	250'000.00	solde ds 9.21
Préavis relatifs au Vieux-Village	2016-01	1'275'000.00	
Préavis relatifs aux travaux de rénovation et réfection du bâtiment de Plan-Bois	2014-47	1'000'000.00	
Préavis relatifs à la réfection des Rtes de Lausanne et Cossonay	2017-16	2'000'000.00	
<i>Selon le présent préavis soumis au vote :</i>			275'000.00
Préavis complémentaire réf. Rte Lausanne et Cossonay	2018-24	275'000.00	
Dettes totale prévue			22'453'413
<i>Plafond d'endettement maximum selon préavis 2016-09</i>			36'000'000.00

CHARGES BUDGÉTAIRES ANNUELLES ET AMORTISSEMENT COMPTABLE

L'entretien courant ne nécessite aucune charge annuelle supplémentaire.

Nous vous proposons de prélever CHF 40'000.- sur le fonds de réserve pour travaux futurs (9.282.430) et d'amortir le solde en 30 ans (en complément de l'amortissement des travaux du préavis 2017-16), soit CHF 9'500.- par année au maximum.

La charge d'intérêts sera de CHF 7'125.- pour la première année au maximum (CHF 285'000.- x 2.5%). Ensuite, elle sera dégressive en fonction du remboursement annuel.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2018-24, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

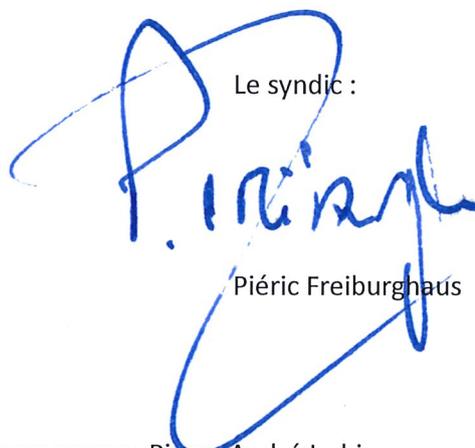
décide

1. D'approuver le projet routier soumis à l'enquête publique du 27 avril au 28 mai 2018 ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 325'000.00 TTC au maximum ;
3. D'autoriser la Municipalité à recourir à des avances à terme fixe si les liquidités ne sont pas suffisantes ;
4. De financer les travaux de la manière suivante :
 - a. Trésorerie courante : CHF 40'000.00
 - b. Emprunt (intérêt annuel maximum CHF 7'125.00) : CHF 285'000.00
5. D'amortir le montant des travaux de la manière suivante :
 - a. Prélèvement sur le fonds pour travaux futurs (9.282.430) : CHF 40'000.00
 - b. Amortissement du solde net en 30 ans à raison de CHF 9'500.00 par année au maximum.

Adopté par la Municipalité en séance du 30 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



Piéric Freiburghaus

Le secrétaire adj. :



Angel Bannwart

Municipal à convoquer : Pierre-André Ischi